

Délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées

aux secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints des musées de la Ville de Paris

(annule et remplace l'arrêté de délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées aux secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints des musées de la Ville de Paris en date du 19 décembre 2018 et son modificatif n°1 en date du 13 avril 2019)

Le Président de l'établissement public Paris Musées,

Vu les articles L. 2221-10, R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article R. 2221-53 ;

Vu la délibération SG 153 / DAC 506 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération n°20201016-4 du Conseil d'administration de Paris Musées en date du 16 octobre 2020, par laquelle le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées a donné à son Président délégation au titre des articles R. 2221-53 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées et notamment son article 12 relatif aux directeurs et aux directrices des musées de la Ville de Paris.

Arrête

Article 1

La signature du Président de l'établissement public Paris Musées est déléguée, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux personnes suivantes :

- Madame Delphine CAPDEPUY, secrétaire générale du Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris
- Madame Laurie SZULC, secrétaire générale du musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
- Monsieur Hugo LUCCHINO, secrétaire général du Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris
- Madame Danièle DESIDERI, secrétaire générale du musée Carnavalet – musée d'Histoire de Paris et de la Crypte archéologie de l'Île de la Cité
- Madame Christine MARCHANDISE, secrétaire générale du musée Cognacq-Jay
- Monsieur Thierry RENAUDIN, secrétaire général des Maisons de Victor Hugo Paris – Guernesey
- Madame Laure PERRET, secrétaire générale du musée Bourdelle
- Madame Béatrice MEY, secrétaire générale du musée Zadkine
- Madame Catherine ALASSIMONE, secrétaire générale du musée Cernuschi, musée des Arts de l'Asie de la Ville de Paris
- Madame Sophie ADELLE, secrétaire générale du musée de la Vie Romantique
- Madame Chantal MILLET, secrétaire générale de la Maison de Balzac

- Monsieur Pierre ARGAW, secrétaire général du musée de la Libération de Paris – musée du général Leclerc – musée Jean Moulin
- Madame Yamina SALHI, secrétaire générale adjointe du musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
- Messieurs François ROUSSY et Frédéric COQUET, secrétaires généraux adjoints du Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris

À l'effet de signer :

- Les actes relatifs à la préparation, la passation, la signature et l'exécution des marchés publics dont le montant est strictement inférieur à 15 000 euros hors taxes, les ordres de service afférents, ainsi que leurs actes additionnels ;
- Les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 15 000 euros hors taxes ;
- Les certifications du service fait ;
- Les certificats de conformité par rapport à l'original d'un document produit par le musée;
- Les feuilles d'évaluation et de notation des agents placés sous leur autorité.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché au siège de l'établissement public Paris Musées et publié sur son site internet.

Article 3

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 16 octobre 2020

Le Président de Paris Musées

